Vétérinaire sanitaire et vétérinaire praticien : deux missions à concilier pour un but, la protection de la santé animale et de la santé publique

Pascal Hendrikx¹, Eric Collin², Didier Calavas³

- (1) Anses, Laboratoire de Lyon, Unité Épidémiologie et appui à la surveillance
- (2) SNGTV, Commission épidémiologie
- (3) Anses, Laboratoire de Lyon, Coordinateur de la Plateforme ESA

La protection de la santé publique repose notamment sur des dispositifs de surveillance des maladies animales en élevage. La performance de ces dispositifs repose en premier lieu sur la réactivité des éleveurs et des vétérinaires à identifier le problème sanitaire, puis à l'investiguer pour que le cas suspecté soit confirmé et correctement répertorié. Cette réactivité est particulièrement sensible pour les dangers sanitaires exotiques qui, bien que rares, nécessitent une détection précoce pour permettre une réaction rapide.

Si l'on respecte le principe selon lequel la meilleure personne pour collecter des données de surveillance en élevage est la personne la plus proche de l'éleveur dans le domaine sanitaire, le vétérinaire praticien est de fait le meilleur intervenant pour poser des suspicions et mettre en œuvre la démarche de confirmation. De plus, le fait de s'appuyer sur l'exercice quotidien du praticien pour identifier et investiguer une suspicion améliore théoriquement le rapport coût-efficacité du système. Cependant, il s'avère que les activités de praticien et d'acteur de la surveillance reposent sur deux démarches différentes qui, sans être incompatibles, mettent en lumière les limites de la valorisation de l'activité du praticien aux bénéfices de la surveillance. En effet, dans son exercice courant, le praticien essaie de maximiser la probabilité d'un diagnostic juste en privilégiant les hypothèses les plus probables, notamment pour obtenir le meilleur coût-efficacité de son intervention. Par contre, quand il endosse son rôle en surveillance, le vétérinaire va chercher à relier les signes observés à des définitions de cas suspects, quelle que soit la probabilité d'occurrence des maladies concernées. Il peut naître de l'opposition de ces deux démarches une tension préjudiciable à l'activité de surveillance, d'autant plus forte que l'acceptabilité pour l'éleveur et son vétérinaire des conséquences d'une suspicion sera faible.

En raison de son impact sur la sensibilité et la rapidité de la surveillance, cette réalité doit être prise en compte par les responsables de l'animation de la surveillance, en mettant un accent particulier sur la formation des acteurs et les actions de communication.